

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1044

24 avril 2014

SOMMAIRE

Adrien Invest Luxembourg S.A.	50089	Fininvest Terza	50067
Aktoris	50112	Fir Tree Real Estate Fund III Topco (Lux)	50105
Anasco Holding Company S.A.	50066	Fir Tree REOF II Topco (Lux)	50105
Anglo Quellaveco	50066	Five S.A.	50067
Audace S.A., SPF	50072	FLUIDAP Luxembourg SA	50067
BSF S.à r.l.	50066	G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.	50066
Cebalrai Holdings S.à r.l.	50107	Heerema Group Services S.A.	50068
Darthsidious	50093	Luxpicod S.à r.l.	50099
D.B.W.	50068	RCPW Invest S.A.	50074
EdR Real Estate (Eastern Europe) Manage- ment S.à r.l.	50073	Rowan Finanz S.à r.l.	50084
EG S.A.	50074	Sorti S.A.	50071
Elaco - Holding S.A.	50074	Tension II LuxCo 4 S.à r.l.	50070
Energy Investments S.A.	50073	Thalan S.A.	50070
EP Investment S.à r.l.	50075	Thalux S.A.	50070
Euro-Link S.A.	50069	UK Bricks S.à r.l.	50071
European United Bakeries S.A.	50072	UniversalCommunities.com S.A.	50069
F.C.D. S.à r.l.	50073	Willis Lux Holdings S.à r.l.	50068
F.E. Luxfinco Services	50101	Wolf Capital S.à r.l.	50069

Anasco Holding Company S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 14.859.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 novembre 2013

Monsieur Albert Bassam NASSAR, né le 29 juillet 1993 à Westminster, universitaire, demeurant au Liban, rue Nacache, Immeuble «Park 350», Rabieh - Metn Nord est nommé Administrateur.

Monsieur Albert Bassam NASSAR est également nommé Administrateur-Délégué. Il peut engager seul la société.

Sa nomination en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Credit Agricole Luxembourg Conseil
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014030883/15.

(140034857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Anglo Quellaveco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.302.

Suite à une erreur matérielle, le nom du gérant suivant n'est pas correct:

Nom: PACE-BONELLO

Prénoms: Alexandre Francis

Désormais, veuillez lire:

Nom: PACE-BONELLO

Prénom: Alexander Francis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014030884/15.

(140034412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

BSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.736.

En date du 25 Février 2014, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. M. MANLIO VAIANA, né le 2 Juin 1983 à Belluno (Italie) avec adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est élu nouveau gérant de la Société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014030933/12.

(140034698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 111.662.

En date du 17 février 2014, le siège social de l'associé unique RREEF G.O. II – Malta Limited a changé, et se trouve désormais au B2, Industry Street, Qormi, QRM 3000, Malta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014031093/12.

(140035015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Fininvest Terza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.540.

- Constituée suivant acte reçu par Me J.-P. HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 217 du 2 août 1990.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1697 du 13 août 2010.

En date du 18 décembre 2013, Monsieur Jean Faber, demeurant à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a cédé 1 part sociale sans désignation de valeur nominale de la société Fininvest Terza S.à r.l. à Kuching S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour la société Fininvest Terza S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014031076/17.

(140034725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 120.143.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 13 février 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et a ordonné la liquidation de la société FIVE S.A., avec siège social à L-3895 FOETZ, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans, dénoncé en date du 02 janvier 2012.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 07 mars 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yannick GENOT

Le liquidateur

Référence de publication: 2014031078/16.

(140034343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

FLUIDAP Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, ZI Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 85.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2014 (cet extrait remplace celui déposé le 17.02.2014 avec le n°L140030156)

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 5 février 2014 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Nomination de Monsieur Philippe CLAUDEL, né le 17 février 1964 à CORNIMONT (F), demeurant à F-57700 NEUFCHÉF, 4, rue de Saint Nicolas en Forêt, aux fonctions d'administrateur avec fonctions d'administrateur-délégué, avec effet immédiat.

2) Divers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014031084/21.

(140034726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Heerema Group Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.438.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013, que le mandat de Madame Petra BAND, née à Horn (Autriche), le 2 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, a été requalifié d'administrateur A en administrateur B et que son mandat ainsi requalifié prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013, que KPMG Luxembourg S.à r.l. (RCSL B149133) a été révoqué comme Réviseur d'Entreprises Agrée de la société et que G&A Services S.à r.l. (RCSL B160243), L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, a été nommé Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014031133/18.

(140034758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

D.B.W., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 155.281.

—
EXTRAIT

Il est noté le changement d'adresse Monsieur Eric FAVRE, agissant en sa qualité de Gérant A de la société comme suit:
28 rue du Curé, L-1368 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014030999/13.

(140034459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Willis Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.611.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution écrite des associés de la Société en date du 12 février 2014 que le mandat de M. Stuart Banks en tant que gérant de classe A de la Société a été terminé avec effet au 12 février 2014.

Il résulte de cette même résolution écrite que M. Blake Kleinman, né le 25 août 1976 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Millbank Tower, 30^e étage, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 12 février 2014 et pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe A de la Société.

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Blake Kleinman, gérant de classe A,
- M. Christian Ralison, gérant de classe B,
- Mme Ingrid Moinet, gérant de classe B, et
- Mme Annick Clerinx, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014031512/23.

(140034547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.303.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2014

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 20 février 2014 que:

- Acceptation de la démission de Mr Paul Johnston, avec adresse professionnelle, 39, St James Street, GB - SW1A1JD Londres, de ses fonctions de gérant de la société, avec effet immédiat.
- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Paolo Barbieri, avec adresse professionnelle, 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg en lieu et place de gérant de catégorie B.
- La nomination d'un gérant de catégorie B de Madame Monica Aschei, avec adresse privée, 20, Curzon Street, GB - W1J7TD Londres, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014031468/21.

(140034470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

UniversalCommunities.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.806.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 février 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Mélanie Wilkin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;
2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;
3. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
4. Acceptation de la démission de Read S.à r.l., avec siège social au 3A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014031445/21.

(140034218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Euro-Link S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis.

R.C.S. Luxembourg B 28.123.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en vue de la mise à jour des informations y inscrites, que l'adresse de deux administrateurs a été modifiée comme suit:

- Alain Roger ONANA, ayant son adresse au 12 rue du Luxembourg, L-7330 Heisdorf, administrateur.
- Cécile DIVERCHY, ayant son adresse au 12 rue du Luxembourg, L-7330 Heisdorf, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031693/12.

(140035466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Thalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.071.

—
Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique prises en date du 21 février 2014

1, DEC S. à r.l. est révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

2. KOHNEN & ASSOCIES S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-114.190, est nommée nouveau commissaire aux compte de la société avec effet immédiat. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014031436/16.

(140034790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Thalan S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 149.023.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Dominique FONTAINE, en date du 20 février 2014, de ses fonctions d'administrateur de la société, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 février 2014, a coopté Monsieur Victor HERMANS, qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Victor HERMANS, Administrateur A, Président, Avenue des Bouleaux 13, B-1950 Kraainem, Belgique.

Son mandat prendra fin en même temps que les mandats des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Pour THALAN S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014031435/17.

(140034978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Tension II LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.166.668,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.192.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales. Tension II LuxCo S.à r.l., a cédé 2.500.000 parts sociales ordinaires de catégorie A détenues dans la Société à Diamond Coinvestment S.C.A.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Tension II LuxCo S.à r.l.	309.604.768 parts sociales ordinaires de catégorie A
	96 parts sociales préférentielles de catégorie B
Tension I L.P.	15.339.488 parts sociales ordinaires de catégorie A
	3 parts sociales préférentielles de catégorie B
Tension II L.P.	4.502.077 parts sociales ordinaires de catégorie A
	1 part sociale préférentielle de catégorie B
Diamond Coinvestment S.C.A.	87.220.367 parts sociales ordinaires de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tension II LuxCo 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2014031422/21.

(140035042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Sorti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.274.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 6 février 2014 que:

- le siège social de la société a été transféré du 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

- les démissions de Messieurs Arnaud Schreiber et Benoît Lejeune de leurs mandats d'administrateur ont été acceptées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

- la démission de Madame Bénédicte Reis de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet rétroactif au 7 octobre 2013.

- ont été nommées administrateurs de la société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, la société AYAM HOLDING SA SPF avec siège social au 7, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 174.073 représentée par Madame Isabelle Hamer, demeurant professionnellement à Bohey 36, L-9647 Doncols et la société MALIBARO SA SPF avec siège social au 36, Bohey, L-9647 Doncols, inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 134.992 représentée par Madame Marie Rose Hartman demeurant professionnellement au 36, Bohey, L-9647 Doncols.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Le conseil d'administration se compose désormais des membres suivants:

- Monsieur Moyse Dargaa

- la société AYAM HOLDING SA SPF représentée par Madame Isabelle Hamer

- la société MALIBARO SA SPF représentée par Madame Marie Rose Hartman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SORTI S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014031405/31.

(140034952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

UK Bricks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.910.660,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.405.

Par résolutions signées en date du 19 février 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Anna Sofronyuk, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de André Harpes, avec adresse professionnelle au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Yves Schmit, avec adresse professionnelle au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

5. Acceptation de la démission de Carine Bittler, avec adresse professionnelle au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

6. Transfert du siège social de la Société du 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014031447/23.

(140034718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Audace S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.241.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société BILLINGTON SA, SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial AUDACE S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.241, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 279 du 26 juin 1992

dont les statuts ont été modifiés en plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1814 du 04 septembre 2010

Que le capital social est fixé à cent dix-sept mille sept cent quarante-neuf euros et quarante-deux cents (EUR 117.749,42,-), représenté par quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions, sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation : EAC/2014/93. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014031561/41.

(140035206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

European United Bakeries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.285.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2014

1. La démission de Monsieur Stéphane BAERT, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est acceptée avec effet au 14 février 2014.

2. Monsieur Edmond MULLER, Directeur de sociétés, demeurant au 17, Route de Kahler, L-8380 Kleinbettingen, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031696/13.

(140035299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Energy Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 150.468.

—
EXTRAIT

Esbelta DE FREITAS a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 14 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENERGY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014031689/13.

(140035767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

F.C.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 146.678.

Le siège social de la société F.C.D. Sàrl ayant son siège social auprès du Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen à 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le n° B 146.678 a été dénoncé avec effet au 24 février 2014 par le domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014031697/12.

(140035465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

EdR Real Estate (Eastern Europe) Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.520.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 janvier 2013 que la personne suivante a été révoquée de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Arnon Rabinovitz, né le 6 juin 1944 à Tel Aviv, Israël, ayant son adresse professionnelle au 46, Rothschild Boulevard, 66883, Tel Aviv, Israël.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Jimmy Pinto, ayant son adresse professionnelle au 46, Rothschild Boulevard, 66883, Tel Aviv, Israël,
- Monsieur Norbert Becker, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Jacques Lebhar, ayant son adresse professionnelle au 79, Quai André Citroën, 75015 Paris, France,
- Monsieur Samuel Pinto, ayant son adresse professionnelle r. AD Gordon 13, 66883 Tel Aviv, Israël.
- Madame Cynthia Tobiano, ayant son adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014031664/29.

(140035372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

Elaco - Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.996.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 24 février 2014

Luxembourg, le 25 février 2014.

Pour: ELACO-HOLDING S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Aurélie KATOLA

Référence de publication: 2014031681/16.

(140035141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.527.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 7 novembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C. le 8 novembre 2013, LAC/2013/50753, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 40 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014031680/20.

(140035364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

RCPW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 169.775.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 03 mai 2013:

1. L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel de la société:

Fiscalité Comptabilité Gestion Sàrl (anciennement Fiscoges Sàrl), ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B61071.

2. L'Assemblée nomme un nouveau commissaire aux comptes de la société:

FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2014031920/18.

(140035622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.

EP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.488.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr Daniel Kretinsky, a private individual, residing at Kosteini 1102/12, Prague 7 - Holesovice 170 00, having his passport with the No 41206436, here represented by Mr Vincent van den Brink, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "EP Investment S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twenty one thousand five hundred Euro (EUR 21,500.-) divided into

- (i) 12,500 Class A shares;
- (ii) 1,000 Class B shares;
- (iii) 1,000 Class C shares;
- (iv) 1,000 Class D shares;
- (v) 1,000 Class E shares;
- (vi) 1,000 Class F shares;
- (vii) 1,000 Class G shares;
- (viii) 1,000 Class H shares;
- (ix) 1,000 Class I shares;
- (x) 1,000 Class J shares;

being together referred to as the “Shares”, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations set out in the present Articles.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares. Each Share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means initiated from Luxembourg and allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means initiated from Luxembourg.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually in Luxembourg, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Distributions.

16.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

16.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

16.3 The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends in accordance with the provisions set forth hereafter or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

16.4 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

16.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

16.7 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(v) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vi) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vii) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(viii) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ix) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 17. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 18. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 13 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares ("the Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

Interim Accounts

Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2014.

Subscription and payment

The twenty-one thousand and five hundred (21,500) shares have been subscribed by Daniel Kretinsky, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-one thousand and five hundred Euro (EUR 21,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1.100-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions.

Are appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr. Daniel Kretinsky, born on 09th July 1975 in Czech Republic, residing at Kosteini 1102 / 12, Prague 7 - Holesovice 170 00 as Manager A;

- Mr. Marek Spurny, born on 20th November 1974 in Czech Republic, professionally residing Parizska 26, Prague 110 00, Czech Republic as Manager A;

- Mr. Jack Mudde, born on 14th October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as Manager B;

- Mr. Fabrice M.G. Mas, born on 24th April 1979 in Meaux, France, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as Manager B.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Monsieur Daniel Kretinsky, indépendant, demeurant à Kosteini 1102/12, Prague 7 - Holesovice 170 00, ayant un passport avec le numéro 41206436, ici représenté par Monsieur Vincent van den Brink, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EP Investment S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents Euros (EUR 21.500,-) divisé en

(i) 12.500 parts sociales A;

(ii) 1.000 parts sociales B;

(iii) 1.000 parts sociales C;

(iv) 1.000 parts sociales D;

(v) 1.000 parts sociales E;

(vi) 1.000 parts sociales F;

(vii) 1.000 parts sociales G;

(viii) 1.000 parts sociales H;

(ix) 1.000 parts sociales I;

(x) 1.000 parts sociales J;

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Mr Daniel Kretinsky, prénommée, a souscrit vingt-et-un mille cinq cent (21.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-et-un mille cinq cent euros (EUR 21.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mr. Daniel Kretinsky, né le 9 juillet 1975 à Czech Republic, demeurant à Kosteini 1102 / 12, Prague 7 - Holesovice 170 00, comme gérant A;

- Mr. Marek Spurny, né le 20 novembre 1974 à Czech Republic, demeurant professionnellement à Parizska 26, Prague 110 00, Czech Republic, comme gérant A;

- Mr. Jack Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant B;

- Mr. Fabrice M.G. Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 janvier 2014. Relation: DIE/2014/56. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024610/516.

(140029448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Rowan Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.394.110,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.891.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

There appeared:

Rowan Finance LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Finanz S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.891, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 10 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2981 dated 26 November 2013 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 300,369,110 (three hundred million three hundred sixty-nine thousand one hundred ten United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 300,394,110 (three hundred million three hundred ninety-four thousand one hundred ten United States Dollars) by the issue of 300,369,110 (three hundred million three hundred sixty-nine thousand one hundred ten) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the

payment of a global share premium amounting to USD 2,703,321,997 (two billion seven hundred three million three hundred twenty-one thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars), out of which USD 30,039,411 (thirty million thirty-nine thousand four hundred eleven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind and a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Rowan Finance LLC of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 300,369,110 (three hundred million three hundred sixty-nine thousand one hundred ten United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 300,394,110 (three hundred million three hundred ninety-four thousand one hundred ten United States Dollars) by the issuance of 300,369,110 (three hundred million three hundred sixty-nine thousand one hundred ten) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,703,321,997 (two billion seven hundred three million three hundred twenty-one thousand nine hundred ninety-seven United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which USD 30,039,411 (thirty million thirty-nine thousand four hundred eleven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid by a contribution in kind and a contribution in cash made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription of the New Shares and the payment by the Sole Shareholder of the Share Premium through the contribution in kind and the contribution in cash as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The subscription for the New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind and the contribution in cash as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of (i) receivables for an aggregate amount of USD 2,991,842,634 (two billion nine hundred ninety-one million eight hundred forty-two thousand six hundred thirty-four United States Dollars) held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind"), and (ii) a contribution in cash in an amount of USD 11,848,473 (eleven million eight hundred forty-eight thousand four hundred seventy-three United States Dollars) (the "Contribution in Cash"), together with the Contribution in Kind the "Contributions".

Valuation

The net value of the Contribution in Kind amounts to USD 2,991,842,634 (two billion nine hundred ninety-one million eight hundred forty-two thousand six hundred thirty-four United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 January 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution in Kind. In such case, the amount of the Share Premium shall be adjusted accordingly under private seal.

The net value of the Contribution in Cash amounts to USD 11,848,473 (eleven million eight hundred forty-eight thousand four hundred seventy-three United States Dollars).

Evidence of the Contributions' existence

A proof of the Contributions has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Gregory Michael Hatfield, residing professionally at 2800, Post Oak Boulevard, USA - 77056 Houston, Texas, category A manager;
- Michael Doyle Boykin, residing professionally at 2800, Post Oak Boulevard, USA - 77056 Houston, Texas; category A manager;
- Fabrice Stéphane Rota, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal included within the aforementioned Statement of Contribution Value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of these Contributions, with there valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan Finance LLC: 300,394,110 (three hundred million three hundred ninety-four thousand one hundred ten) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 300,394,110 (three hundred million three hundred ninety-four thousand one hundred ten) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 300,394,110 (three hundred million three hundred ninety-four thousand one hundred ten United States Dollars), represented by 300,394,110 (three hundred million three hundred ninety-four thousand one hundred ten) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Finance LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis au 2711, Centerville Road, Ste 400, Wilmington, Delaware 19808, USA (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Rowan Finanz S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.891, constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 10 octobre 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" sous le numéro 2981 daté du 26 novembre 2013 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 300.369.110 USD (trois cents millions trois cent soixante-neuf mille cent dix Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt cinq mille Dollars Américains) à 300.394.110 USD (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix Dollars Américains) par l'émission de 300.369.110 (trois cents millions trois cent soixante-neuf mille cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.703.321.997 USD (deux milliards sept cent trois millions trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt dix sept Dollars Américains) dont un montant de 30.039.411 USD (trente million trente-neuf mille et quatre cent onze Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être libéré par un apport en nature et un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par Rowan Finance LLC des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 300.369.110 USD (trois cents millions trois cent soixante-neuf mille cent dix Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt cinq mille Dollars Américains) à 300.394.110 USD (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix Dollars Américains) par l'émission de 300.369.110 (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.703.321.997 USD (deux milliards sept cent trois millions trois cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt dix sept Dollars Américains) (la «Prime d'Emission») dont un montant de 30.039.411 USD (trente million trente-neuf mille et quatre cent onze Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être libéré par un apport en nature et un apport en numéraire effectués par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'apport en nature et de l'apport en numéraire décrits ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également conditionnée au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'apport en nature et l'apport en numéraire décrits ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé (i) de créances pour un montant total de 2.991.842.634 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt onze millions huit cent quarante-deux mille et six cent trente-quatre Dollars Américains) détenu par l'Associé Unique (l'"Apport en Nature"), et (ii) d'un apport en numéraire d'un montant de 11.848.473 USD (onze millions huit cent quarante-huit mille quatre cent soixante-treize Dollars Américains) (l'"Apport en Numéraire"), ensemble avec l'Apport en Nature les "Apports".

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en Nature s'élève à 2.991.842.634 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt onze millions huit cent quarante-deux mille et six cent trente-quatre Dollars Américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 28 janvier 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport en Nature. Dans un tel cas, le montant de la Prime d'Emission pourra être ajusté en ce sens, en vertu d'un acte sous seing privé.

La valeur nette de l'Apport en Numéraire s'élève à 11.848.473 USD (onze millions huit cent quarante-huit mille quatre cent soixante-treize Dollars Américains).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence des Apports a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- Mr. Gregory Michael Hatfield, résidant professionnellement au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Etats-Unis, gérant de catégorie A;
- Mr. Michael Doyle Boykin, résidant professionnellement au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Etats-Unis, gérant de catégorie A;
- Mr. Fabrice Stéphane Rota, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- Mr. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée contenue dans la Déclaration de la Valeur de l'Apport citée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison des Apports, consentent expressément avec la description des Apports, avec leur évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Rowan Finance LLC: 300.394.110 (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire atteste que les 300.394.110 (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix) parts sociales, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 300.394.110 USD (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix Dollars Américains) représenté par 300.394.110 (trois cents millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune. »

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite, de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024235/255.

(140029029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Adrien Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.593.

L'an deux mil treize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADRIEN INVEST LUXEMBOURG S.A., ci-après la «Société», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171593, constituée suivant un acte reçu en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2600 du 19 octobre 2012.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 1^{er} août 2013 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2724 du 31 octobre 2013.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PONSARD, prénommé.

Préambule

Le président déclare que dans l'acte notarié dressé par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2012 une erreur matérielle s'est glissée.

Ladite erreur matérielle concerne l'adresse de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING, lequel est domicilié à Mamer et non comme indiqué dans le prédit acte à Luxembourg.

Le président déclare rectifier cette erreur matérielle et confirme que Monsieur Thierry FLEMING est domicilié au 33, rue des Merisiers à L-8253 Mamer.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 33.000 pour le ramener de son montant actuel de EUR 131.542.700 à EUR 131.509.700 moyennant annulation de 330 actions portant les numéros 1 à 330, d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, et remboursement de la somme de EUR 33.000 aux actionnaires propriétaires de ces actions, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

2. Instauration de catégories d'actions A, B, C, D et E ayant les caractéristiques suivantes:

Chaque action a un rang égal par rapport aux autres actions (pari passu) mais donne droit à son propriétaire à un dividende prioritaire annuel différent.

Les actions de catégorie A ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque action de catégorie A détenue.

Les actions de catégorie B ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque action de catégorie B détenue.

Les actions de catégorie C ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque action de catégorie C détenue.

Les actions de catégorie D ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque action de catégorie D détenue.

Les actions de catégorie E ouvrent droit, pour chaque exercice, au solde du montant distribué.

Le rachat suivi d'une réduction de capital moyennant l'annulation d'une catégorie d'actions a lieu selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie E). Le droit au solde du montant distribué est alors transféré à la catégorie d'actions suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse.

Lors de l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions suite à une réduction du capital social, chaque détenteur d'actions de la catégorie annulée a droit, au prorata de sa participation dans cette catégorie, au «Montant Disponible».

Le «Montant Disponible» correspond au montant total du bénéfice net attribuable à la catégorie d'actions (y compris le bénéfice reporté), pour autant que le droit aux distributions de dividendes soit accordé aux actionnaires par les statuts, augmenté (i) des réserves distribuables (y compris la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée, pour autant que ces montants soient disponibles en vertu de la loi, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme devant être placée en réserve en vertu de dispositions légales ou statutaires, le tout étant déterminé sur base de comptes intermédiaires.

3. Echange des 1.315.097 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100 chacune contre 2.630.194 actions de catégorie A, 2.630.194 actions de catégorie B, 2.630.194 actions de catégorie C, 2.630.194 actions de catégorie D et 2.630.194 actions de catégorie E, d'une valeur nominale de EUR 10 chacune; chaque actionnaire recevant 2 actions de chaque catégorie (A, B, C, D et E) en échange d'une ancienne action.

4. Modification des statuts moyennant remplacement des 5 premiers alinéas de l'article 5 par les alinéas suivants:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 131.509.700 (cent trente et un millions cinq cent neuf mille sept cents euros) représenté par 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie A, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie B, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie C, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie D et 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 200.000.000 (deux cents millions d'euros) qui sera représenté par 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie A, 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie B, 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie C, 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie D et 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Chaque action a un rang égal par rapport aux autres actions (pari passu) mais donne droit à son propriétaire à un dividende prioritaire annuel différent.

Les actions de catégorie A ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque action de catégorie A détenue.

Les actions de catégorie B ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque action de catégorie B détenue.

Les actions de catégorie C ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque action de catégorie C détenue.

Les actions de catégorie D ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque action de catégorie D détenue.

Les actions de catégorie E ouvrent droit, pour chaque exercice, au solde du montant distribué.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le rachat suivi d'une réduction de capital moyennant l'annulation d'une catégorie d'actions a lieu selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie E). Le droit au solde du montant distribué est alors transféré à la catégorie d'actions suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse.

Lors de l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions suite à une réduction du capital social, chaque détenteur d'actions de la catégorie annulée a droit, au prorata de sa participation dans cette catégorie, au «Montant Disponible».

Le «Montant Disponible» correspond au montant total du bénéfice net attribuable à la catégorie d'actions (y compris le bénéfice reporté), pour autant que le droit aux distributions de dividendes soit accordé aux actionnaires par les statuts, augmenté (i) des réserves distribuables (y compris la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée, pour autant que ces montants soient disponibles en vertu de la loi, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme devant être placée en réserve en vertu de dispositions légales ou statutaires, le tout étant déterminé sur base de comptes intermédiaires.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 33.000 (trente-trois mille euros) pour le ramener de son montant de EUR 131.542.700 (cent trente et un millions cinq cent quarante-deux mille sept cents euros) à EUR 131.509.700 (cent trente et un millions cinq cent neuf mille sept cents euros) moyennant annulation de 330 (trois cent trente) actions portant les numéros 1 à 330 d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et de rembourser la somme de EUR 33.000 (trente-trois mille euros) aux actionnaires propriétaires de ces actions.

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour organiser le remboursement aux actionnaires, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer des catégories d'actions A, B, C, D et E ayant les caractéristiques suivantes:

Chaque action a un rang égal par rapport aux autres actions (pari passu) mais donne droit à son propriétaire à un dividende prioritaire annuel différent.

Les actions de catégorie A ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque action de catégorie A détenue.

Les actions de catégorie B ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque action de catégorie B détenue.

Les actions de catégorie C ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque action de catégorie C détenue.

Les actions de catégorie D ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque action de catégorie D détenue.

Les actions de catégorie E ouvrent droit, pour chaque exercice, au solde du montant distribué.

Le rachat suivi d'une réduction de capital moyennant l'annulation d'une catégorie d'actions a lieu selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie E). Le droit au solde du montant distribué est alors transféré à la catégorie d'actions suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse.

Lors de l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions suite à une réduction du capital social, chaque détenteur d'actions de la catégorie annulée a droit, au prorata de sa participation dans cette catégorie, au «Montant Disponible».

Le «Montant Disponible» correspond au montant total du bénéfice net attribuable à la catégorie d'actions (y compris le bénéfice reporté), pour autant que le droit aux distributions de dividendes soit accordé aux actionnaires par les statuts, augmenté (i) des réserves distribuables (y compris la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée, pour autant que ces montants soient disponibles en vertu de la loi, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme devant être placée en réserve en vertu de dispositions légales ou statutaires, le tout étant déterminé sur base de comptes intermédiaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les 1.315.097 (un million trois cent quinze mille quatre-vingt-dix-sept) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100 chacune contre 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie A, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie B, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie C, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie D et 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie E, d'une valeur nominale de EUR 10 chacune; chaque actionnaire recevant 2 (deux) actions de chaque catégorie (A, B, C, D et E) en échange d'1 (une) ancienne action.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de remplacer les 5 premiers alinéas de l'article 5 par les alinéas suivants:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 131.509.700 (cent trente et un millions cinq cent neuf mille sept cents euros) représenté par 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie A, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie B, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie C, 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie D et 2.630.194 (deux millions six cent trente mille cent quatre-vingt-quatorze) actions de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 200.000.000 (deux cents millions d'euros) qui sera représenté par 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie A, 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie B, 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie C, 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie D et 4.000.000 (quatre millions) d'actions de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Chaque action a un rang égal par rapport aux autres actions (pari passu) mais donne droit à son propriétaire à un dividende prioritaire annuel différent.

Les actions de catégorie A ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,1% de la valeur nominale de chaque action de catégorie A détenue.

Les actions de catégorie B ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,2% de la valeur nominale de chaque action de catégorie B détenue.

Les actions de catégorie C ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,3% de la valeur nominale de chaque action de catégorie C détenue.

Les actions de catégorie D ouvrent droit à un dividende annuel prioritaire d'un montant égal à 0,4% de la valeur nominale de chaque action de catégorie D détenue.

Les actions de catégorie E ouvrent droit, pour chaque exercice, au solde du montant distribué.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions. Le rachat suivi d'une réduction de capital moyennant l'annulation d'une catégorie d'actions a lieu selon l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la catégorie E). Le droit au solde du montant distribué est alors transféré à la catégorie d'actions suivante, toujours selon l'ordre alphabétique inverse.

Lors de l'annulation d'une ou plusieurs catégories d'actions suite à une réduction du capital social, chaque détenteur d'actions de la catégorie annulée a droit, au prorata de sa participation dans cette catégorie, au «Montant Disponible».

Le «Montant Disponible» correspond au montant total du bénéfice net attribuable à la catégorie d'actions (y compris le bénéfice reporté), pour autant que le droit aux distributions de dividendes soit accordé aux actionnaires par les statuts, augmenté (i) des réserves distribuables (y compris la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée, pour autant que ces montants soient disponibles en vertu de la loi, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toute somme devant être placée en réserve en vertu de dispositions légales ou statutaires, le tout étant déterminé sur base de comptes intermédiaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: PONSARD, GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 janvier 2014. LAC/2014/332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 février 2013.

Référence de publication: 2014024439/209.

(140029803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Darthsidious, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 20, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 184.512.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Devant nous, Maître Pierre PROBST, notaire résidant à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg (le «Notaire»).

A COMPARU:

Madame Géraldine MATHURIN, infirmière, née le 21 janvier 1978 à Bastogne, demeurant 7 rue au Poteau, 6740 Sainte-Marie-sur-Semois, Belgique (la «Partie Comparante»), représentée par Madame Francine MAY, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Ettelbruck, en vertu d'une procuration signée en date du 3 février 2014 (le «Mandataire»),

La procuration, signée «ne varietur» par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistré avec lui.

La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société anonyme selon les statuts suivants dont le Notaire a donné lecture à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire.:

STATUTS**Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée****1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Darthsidious".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut créer, sur décision du Conseil d'Administration, des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cents (100) actions nominatives d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %) ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

6. Actions. Les actions sont nominatives.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

8.3 Le capital total de la Société non-émis mais autorisé est fixé à trois cent dix mille Euro (EUR 310.000,-), ce montant étant celui avec lequel le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social émis.

8.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'Article 8.3, le capital social peut être augmenté par une décision du Conseil d'Administration, sans prime d'émission, conformément aux conditions décrites ci-dessous par la création et l'émission d'actions nouvelles, sachant que:

8.4.1 Le Conseil d'Administration a le droit de créer et d'émettre jusqu'à mille (1.000) nouvelles actions à émettre par la Société et ayant une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) par action sans prime d'émission pour un montant trois cent dix mille Euro (EUR 310.000,-) en contrepartie d'apports en numéraire. Les nouvelles actions auront les mêmes droits que les actions existantes.

8.4.2 Cette augmentation du capital social décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les actions devront être émises sans l'émission d'une prime d'émission, et payée par un apport en numéraire.

8.4.3 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants pour les nouvelles actions créées en vertu de cet article 8.4.

8.4.4 L'autorisation expirera au plus tard cinq ans après la date de publication de l'acte constitutif de la Société ou dès qu'elle aura été utilisée en totalité par le Conseil d'Administration, mais à la fin de cette période une nouvelle autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier les Articles 5 et 8 pour enregistrer la modification du capital social et du capital autorisé suite à une augmentation en vertu du paragraphe 8.4 de cet Article 8; le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires à l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout membre du Conseil d'Administration ou à un agent de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions représentant une partie ou l'ensemble des montants de la somme augmentée du capital.

8.5 Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires adoptées selon les modalités visées au Titre IV des Statuts.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres, actionnaires ou non (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur").

9.2 Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés pour une période de trois (3) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, sans avoir à justifier de motif quelconque. De même, ils pourront librement démissionner de leurs fonctions en notifiant leur décision au moins trois (3) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si cette démission résulte d'une invalidité ou de leur décès ou en cas d'accord du Conseil d'Administration sur un préavis d'une durée différente. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de trois (3) ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9.5 Les membres du Conseil d'Administration pourront ou non, être des résidents luxembourgeois, choisis pour leurs compétences.

9.6 La fonction de membre du Conseil d'Administration pourra donner lieu au versement d'une rémunération.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration pourra élire parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires ou par la première réunion du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de l'un quelconque de ses membres. Les convocations du Conseil d'Administration devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre remise en mains propres contre récépissé, télécopie avec accusé de réception ou courrier électronique avec accusé de réception (ou e-mail en réponse du destinataire), au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant toute réunion et préciser l'ordre du jour, sauf renonciation expresse des Administrateurs à ce délai. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Les convocations pourront également être faites en séance de Conseil d'Administration, dès lors que tous les membres sont présents ou représentés.

Chaque Actionnaire aura la faculté de désigner également un censeur au sein du Conseil d'Administration qui pourra assister en tant qu'observateur aux réunions du Conseil d'Administration mais sans droit de vote.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée sur première convocation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, les membres du Conseil d'Administration seront convoqués une seconde fois, aucun quorum n'étant requis pour cette seconde réunion (étant précisé que la seconde réunion du Conseil d'Administration devra également être convoquée dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables, dans les conditions visées à l'article 10.2). Seront réputés présents pour le calcul de la majorité et du quorum du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de conférence téléphonique tels que décrits dans l'article 10.7 ci-dessous. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie, par e-mail ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par écrit par un des moyens décrits ci-dessus.

10.3 Sauf disposition plus contraignante contenue dans ces Statuts toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des membres présents ou représentés. Chacun de ses membres disposera d'une voix délibérative. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.4 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront physiquement au Grand-Duché de Luxembourg autant que possible. Chaque Administrateur peut se faire représenter par un autre Administrateur à toute réunion du Conseil d'Administration.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de

communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Seront réputés présents pour le calcul de la majorité et du quorum du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de conférence téléphonique ainsi que les membres représentés par procuration donnée à un autre membre du Conseil d'Administration.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société. En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un Administrateur qui sera élu comme président du Conseil d'Administration et qui exercera les fonctions d'administrateur délégué ("Administrateur Délégué") l'Administrateur Délégué pressenti pouvant participer au vote.

12.2 Sauf le cas visé à l'article 12.5 ci-dessous, l'Administrateur Délégué sera alors nommé pour la plus courte de ces deux périodes: (i) pour une durée de trois ans, renouvelable sans limitation, par le Conseil d'Administration statuant à la majorité simple ou (ii) lorsqu'il cesse d'être Administrateur.

12.3 L'Administrateur Délégué ne bénéficiera d'aucune rémunération au titre de ses fonctions d'Administrateur Délégué.

12.4 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.5 Tout Administrateur Délégué est révocable librement, par une décision du Conseil d'Administration statuant à la majorité simple, étant précisé que l'Administrateur Délégué ne participera pas au vote relatif à sa révocation.

12.6 L'Administrateur Délégué pourra librement démissionner de ses fonctions en notifiant sa décision au moins trois (3) mois avant la date d'effet de cette démission, sauf si cette démission résulte d'une invalidité ou de son décès ou en cas d'accord du Conseil d'Administration sur un préavis d'une durée différente.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Délégué nommé pour la gestion des opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur Délégué mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui devront ne pas être actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder trois (3) années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de trois (3) ans.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique en cas de réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration, à la demande d'un de ses membres ou de l'Administrateur Délégué ou par le commissaire aux comptes, par notification écrite en conformité avec la Loi. A la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société, l'assemblée devra être convoquée par le Conseil d'Administration ou par un commissaire aux comptes. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Sous réserve des dispositions impératives applicables de droit luxembourgeois, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires ne sont valablement adoptées que si, sur première convocation, les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble quatre-vingt-dix pour cent (90%) des droits de vote de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une nouvelle assemblée sera convoquée au cours de laquelle les actionnaires présents ou représentés devront posséder cinquante pour cent (50%) des droits de vote de la Société.

15.6 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.7 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui peut ne pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.8 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.9 Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées, sous réserve du respect des règles de quorum ci-dessus, à la majorité des deux tiers (2/3) des droits de vote des actionnaires présents et représentés à l'exception (i) des décisions pour lesquelles le droit luxembourgeois prévoit des conditions de quorum et de majorités plus strictes, (ii) des décisions relatives à la nomination et à la révocation des administrateurs et des commissaires aux comptes (au sens du droit luxembourgeois) qui sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées (iii) des décisions relatives à la dissolution de la société suite à la perte de plus de la moitié ou des trois quarts du capital social de la Société qui seront prises aux conditions de majorité et de quorum prévues par le droit luxembourgeois, soit à ce jour et sauf dispositions plus rigoureuses des statuts, en cas de perte de plus de la moitié du capital social la décision est prise dans les conditions de quorum et majorité prévue par la loi pour les modifications des statuts, et en cas de perte de plus de ¾ du capital social, la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée) (iv) les décisions ayant pour effet le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires qui seront prises de l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

15.10 Les décisions suivantes seront adoptées à la majorité de cinquante-cinq pour cent (55%) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés:

- (i) l'arrêté des comptes sociaux et du rapport annuel de gestion, le cas échéant;
- (ii) l'établissement des documents de gestion prévisionnelle, le cas échéant;
- (iii) la nomination, la révocation ou le non-renouvellement, le cas échéant, du commissaire aux comptes de la Société;
- (iv) toute promesse ou tout engagement d'accomplir l'une des actions ci-dessus.

15.11 Les décisions suivantes seront adoptées à la majorité de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des droits de vote des actionnaires présents ou représentés:

(i) les opérations financières suivantes:

a. cessions, prises de participations ou accroissement de participations existantes directes de la Société ou de filiales de la Société;

b. souscription d'engagements financiers et/ou hors bilan de quelque nature que ce soit (endettement y compris le rachat de créances, cautions avals et garanties, etc);

c. transfert de l'ensemble ou de l'essentiel du fonds de commerce ou des actifs de la Société ou de filiales de la Société;

(ii) toute opération de transformation ou de restructuration de la Société ou de filiales de la Société (y compris fusions, scissions, apports...);

(iii) la vente de la totalité des titres de la Société ou de filiales de la Société ou l'initiation d'un processus de vente de la totalité des titres de la Société ou de filiales de la Société;

(iv) l'octroi de sûretés quelconques portant sur tout ou partie des titres détenus par la Société dans des filiales de la Société;

(v) les opérations relatives au capital, à toutes valeurs mobilières ou plus généralement aux fonds propres ou quasi-fonds propres de la Société ou de filiales de la Société;

(vi) toute décision d'introduction en bourse ou d'offre au public de titres financiers de la Société ou de filiales de la Société ou toute décision de solliciter l'admission des titres de la Société ou de filiales de la Société aux négociations sur un marché réglementé ou libre;

(vii) toute décision de dissolution ou de liquidation de la Société ou de filiales de la Société;

(viii) toute modification des statuts de la Société ou de filiales de la Société et, dans le cas où elle aurait un impact sur les droits des actionnaires ou leur causerait un préjudice, toute modification des statuts de toute société du groupe de la Société;

(ix) toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividendes ou de réserves de la Société ou de filiales de la Société; étant précisé que toute distribution de dividende par la Société est interdite tant que les Obligations n'auront pas été remboursées intégralement; et

(x) toute promesse ou tout engagement d'accomplir l'une des actions ci-dessus.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois d'avril à 14h 00 heures, et pour la première fois en 2015.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi sous réserve de l'article 15.11 (ix).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

3. Souscription et libération du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
Mme Géraldine MATHURIN	100 actions

Chacune de ces actions a été intégralement libérée en numéraire au pair à trois cent dix Euro (EUR 310,-) pour un montant total de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), qui correspond à un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme)

4. Constitution de la société. Le Notaire confirme qu'une société anonyme a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination "DARTHSIDIOUS S.A.", avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

5. Assemblée générale de la société.

5.1 La Partie Comparante, étant la détentrice de l'intégralité des Actions de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

5.2 Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société pour une durée de trois (3) ans:

5.2.1 Mme Tania MAGLO, juriste, née le 8 septembre 1987 à Lomé (Togo), demeurant au 4617 rue Bannantyne, H4G 1 E4, Montréal;

5.2.2 Mme Cora MAGLO, avocat à la Cour, née le 6 octobre 1985 à Lomé (Togo), demeurant au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

5.2.3 Mme Géraldine MATHURIN, prénommée;

5.2.4 La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicola NARDARI, expert-comptable, né le 13 février 1969 à Treviso en Italie demeurant au 90, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg.

5.3 Le siège social de la Société est établi au 20, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

6. Frais et acte notarié.

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à 750.-€

6.2 Le Notaire soussigné déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française.

6.3 Le présent acte a été passé à Ettelbruck, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connus du Notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 12 février 2014. Relation: DIE/2014/1880. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024558/382.

(140030032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Luxpicod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 178.364.

L'an deux mille treize, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stephan ODIER, gérant, né le 21 décembre 1967 à Marseille (France), de nationalité française, demeurant au 112 bis rue Sainte à Marseille (13007 - France),

représenté par Monsieur Claude FAVRE, demeurant professionnellement à Luxembourg au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 12 décembre 2013 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé actuel de LUXPICOD S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38 avenue du X septembre à L-2550 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg section B sous le numéro 178 364, constituée par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2015 du 20 août 2013 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 157.450,- (cent cinquante sept mille quatre cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) à EUR 169.950,- (cent soixante neuf mille neuf cent cinquante euros), par l'émission de 157.450 (cinquante sept mille quatre cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Stephan ODIER, prénommé, (le «Souscripteur») qui déclare:

- souscrire en son nom propre, les 157.450 (cinquante sept mille quatre cent cinquante) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de 510 (cinq cent dix) parts sociales de EUR 1,- (un euro) de valeur nominale chacune et évaluée à EUR 308,726 (trois cent huit euros et sept cent vingt six centimes) chacune, c. à d. une participation de cinquante et un pour cent (51 %) dans KI DEVELOPPEMENT, une société à responsabilité constituée et existant sous les lois françaises, avec siège à La Seyne sur Mer (F-83500) au 523, avenue de Rome Espace Vie-Zac Les Playes Jean Monnet Sud, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 531 593 010, représentant un montant de EUR 157.450,- (cent cinquante sept mille quatre cent cinquante euros) à concurrence duquel le capital a été augmenté (l'«Apport»).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'une attestation du gérant de la Société, Monsieur Claude FAVRE, a été établie dans laquelle l'Apport est évalué.

Le Souscripteur a déclaré encore qu'un rapport d'évaluation a été établi en date du 19 novembre 2013, signé par Madame Laetitia JALABERT, par le cabinet d'expertise comptable KI EXPERT, une société constituée et existant sous les lois françaises, avec siège à La Seyne sur Mer (F-83500) au 523, avenue de Rome Espace Vie-Zac Les Playes Jean Monnet Sud, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulon sous le numéro 533 858 221 00013 dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Il ressort une valeur des titres de trois cent huit mille sept cent vingt-six € (308 726 €) soit une valeur unitaire de la part sociale égale à trois cent huit € et soixante et douze centimes (308.72 €).

Ce qui représente pour cinq cent dix parts sociales (510) une valeur globale de cent cinquante-sept mille quatre cent cinquante €uros (157 450 €).»

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Stephan ODIER, apporteur, prénommé, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ses parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts des parts sociales sont effectivement réalisés sans réserve aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir la France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 169.950,- (cent soixante neuf mille neuf cent cinquante euros) représenté par 169.950 (cent soixante neuf mille neuf cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FAVRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15811. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024795/83.

(140029444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

F.E. Luxfinco Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.753.

In the year two thousand and thirteen, on the 28th day of November

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Future Electronics Inc.” existing under the New Brunswick Law, with a registered office at 10th Floor, Brunswick House, 44 Chipman Hill, P.O. Box 7288, Station “A”, Saint-John, New Brunswick, Canada, E2L 4S6, and a chief executive office at 237 Hymus Boulevard, Pointe-Claire, Québec, Canada, H9R 5C7, registered under the Business Corporations Act of New Brunswick under number 505565 and with the Québec Régistraire des entreprises under number 1143366962, (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Véronique WAUTHIER, lawyer, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, by virtue of a power of attorney given on November 27, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the fifty thousand (50,000) Ordinary Shares and the fifty thousand (50,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each representing the entire share capital of the private limited liability company “F.E. Luxfinco Services” having its registered office at 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary on July 29, 2013 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg of October 14, 2013 number 2552, statutes modified by deed of the undersigned notary on September 19, 2013 not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg,

Registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.753 (the Company);

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-), represented by fifty thousand (50,000) Ordinary Shares and fifty thousand (50,000) mandatory

redeemable preferred shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, to the amount of one hundred and fifty thousand US dollars (USD 150,000.-), by way of the issuance of (i) twenty-five thousand (25,000) new Ordinary Shares, having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each and (ii) twenty-five thousand (25,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to (i) twenty-five thousand (25,000) Ordinary Shares and (ii) twenty-five thousand (25,000) MRPS and to fully pay up such Ordinary Shares and MRPS by a contribution in kind in an aggregate amount of seventy five million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 75,500,000.-) being the equivalent of one hundred and twenty three million one hundred and seventeen thousand eight hundred and fifty US dollars (USD 123,117,850.-) based on the GBP/USD foreign exchange rate as published on the site of the Financial Times as of November 28, 2013 09:29 GMT being 1.63070 corresponding to the fair market value of the 301 (three hundred and one) common shares representing the whole capital stock of F.E. (Barbados) Holding Ltd, an International Business Company incorporated under the Companies Act of Barbados and registered under n°25829, having its registered office at Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St. Michael, Barbados.

Said contribution is to be allocated as follows:

- (i) twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) to the Ordinary Shares share capital account of the Company;
- (ii) twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) to the MRPS share capital account of the Company;
- (iii) five thousand US dollars (USD 5,000.-) to the legal reserve of the Company of the same nature than the Ordinary Shares;
- (iv) one million two hundred and sixteen thousand one hundred and seventy eight US dollars and fifty cents (USD 1,216,178.50) to the Ordinary Share Premium Reserve Account (as defined in the articles of association of the Company (the Articles)) of the Company; and
- (v) one hundred twenty one million eight hundred and forty six thousand six hundred and seventy one US dollars and fifty cents (USD 121,846,671.50) to the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles) of the Company.

The Sole Shareholder confirms that the contributed shares are freely transferable and that all prior approvals or authorizations have been obtained including the approval of the directors of F.E. (Barbados) Holding Ltd.

The Sole Shareholder undertakes to render the transfer effective towards third parties and appoints as attorney in this respect Mrs Amanda Lashley - Cidel Bank & Trust Inc., Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St. Michael, Barbados WI.BB11000.

The Sole Shareholder also confirms its agreement with the above valuation as described in the valuation report of Future Electronics Inc. delivered to the undersigned notary, based on the latest financial statements of F.E. (Barbados) Holding Ltd, and demonstrating that the company's only assets are claims towards Future Electronics Management Services Limited having a face value of fifty million Pounds Sterling (GBP 50,000,000.-) and eight million five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 8,500,000.-) and towards Future Electronics Ltd having a face value of seventeen million Pounds Sterling (GBP 17,000,000.-), two solvent companies, with no liability.

The Sole Shareholder recognizes that the said valuation is the responsibility of the contributor.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which will be read as follows:

“ 5. The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand US dollars (USD 150,000.-) represented by:

- (i) seventy-five thousand (75,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders; and
- (ii) seventy-five thousand (75,000) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS and, together with the Ordinary Shares, the Shares) having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the definition of Commencement Date (as defined in article 16 of the Articles) so that such definition shall henceforth read as follows:

“Commencement Date means September 19, 2013 concerning the first tranche issued on September 19, 2013 and November 28, 2013 concerning the second tranche issued on November 28, 2013”.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares and MRPS in the register of Ordinary Shares and MRPS of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred forty-five Euros (EUR 1,145.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

“Future Electronics Inc.” existant sous la Loi de New Brunswick, avec un siège social au 10^{ème} étage, Brunswick House, 44 Chipman Hill, P.O. Box 7288, Station “A”, Saint-John, New Brunswick, Canada, E2L 4S6, et un siège d'exploitation principal au 237 Boulevard Hymus, Pointe-Claire, Québec, Canada, H9R 5C7, immatriculée sous le Business Corporations Act de New Brunswick sous le numéro 505565 et auprès du Québec Régistrare des entreprises sous le numéro 1143366962, (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales Ordinaires et les cinquante mille (50.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée “F.E. Luxfinco Services” ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2013, publié près du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg du 14 octobre 2013 numéro 2552, statuts modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 19 septembre 2013, non encore publié près du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg,

Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.753 (la Société);

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille US dollars (USD 100.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) Parts Sociales Ordinaires et cinquante mille (50.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, au montant de cent cinquante mille US dollars (USD 150.000,-), par l'émission de (i) vingt-cinq mille (25.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et (ii) vingt-cinq mille (25.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire (i) vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales Ordinaires et (ii) vingt-cinq mille (25.000) PSPOR, et libérer intégralement ces Parts Sociales Ordinaires et PSPOR par un apport en nature d'un montant total de soixante-quinze millions cinq cent mille livres sterling (GBP 75.500.000,-) étant l'équivalent de cent vingt-trois millions cent dix-sept mille huit cent cinquante US dollars (USD 123.117.850,-) basé sur le taux de change GBP/USD publié sur le site du Financial Times du 28 novembre 2013 9:29 GMT étant 1,63070, correspondant à la valeur de marché des trois cent une (301) actions ordinaires représentatives de l'intégralité de capital social de F.E. (Barbados) Holding Ltd, une Société de Commerce International («International Business Company») constituée sous la loi sur les sociétés de la Barbade et immatriculée sous le numéro 25829, ayant son siège social Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St. Michael, La Barbade

Ledit apport sera affecté de la manière suivante:

- (i) vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) au compte de capital social lié aux Parts Sociales Ordinaires de la Société;
- (ii) vingt-cinq mille US dollars (USD 25.000,-) au compte de capital social lié aux PSPOR de la Société;
- (iii) cinq mille US dollars (USD 5.000,-) à la réserve légale de la Société partageant la même nature que les Parts Sociales Ordinaires;
- (iv) un million deux cent seize mille cent soixante-dix-huit US dollars et cinquante cents (USD 1.216.178,50) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (tel que défini dans les statuts de la Société (les Statuts)) de la Société; et
- (v) cent vingt-et-un millions huit cent quarante-six mille six cent soixante-et-onze US dollars et cinquante cents (USD 121.846.671,50) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PSPOR (tel que défini dans les Statuts) de la Société.

L'Associé Unique confirme que les actions apportées sont librement cessibles et que tous les accords et approbations préalables en ce compris l'approbation par les administrateurs de F.E. (Barbados) Holding Ltd ont été obtenus.

L'Associé Unique s'engage à rendre la cession opposable à l'égard des tiers et désigne an qualité de mandataire à cet effet Madame Amanda Lashley - Cidel Bank & Trust Inc., Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St. Michael, La Barbade WI. BB11000.

L'Associé Unique confirme par ailleurs son accord avec l'évaluation précitée telle que décrite dans le rapport d'évaluation de Future Electronics Inc. délivré au notaire instrumentant, basé sur les derniers états financiers de F.E. (Barbados) Holding Ltd, et démontrant que les seuls actifs de la société sont des créances à l'égard de Future Electronics Management Services Limited d'une valeur faciale de cinquante millions de livres sterling (GBP 50.000.000,-) et de huit millions cinq cent mille livres sterling (GBP 8.500.000,-) et de Future Electronics Ltd d'une valeur faciale de dix-sept millions de livres sterling (GBP 17.000.000,-), deux sociétés solvables, sans passifs.

L'Associé Unique reconnaît que l'évaluation relève de la responsabilité de l'apporteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille US dollars (USD 150.000,-) divisé en:

(a) soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le ou les détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignés individuellement comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires; et

(b) soixante-quinze mille (75.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, qui sont rachetables conformément à ces Statuts. Le(s) détenteur(s) des PSPOR sont ci-après désignés individuellement comme un Associé PSPOR et ensemble comme les Associés PSPOR.

L'(les) Associé(s) Ordinaire(s) et l'(les) Associé(s) PSPOR sont ci-après désignés ensemble comme les Associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la définition de Date de Début (telle que définie à l'article 16 des Statuts) afin que cette définition ait désormais la teneur suivante:

«Date de Début signifie le 19 septembre 2013 concernant la première tranche émise le 19 septembre 2013 et le 28 novembre 2013 concernant la seconde tranche émise le 28 novembre 2013.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des Parts Sociales Ordinaires et des PSPOR de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR nouvellement émises dans le registre des Parts Sociales Ordinaires et PSPOR de la Société.

50105

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent quarante-cinq euros (EUR 1.145,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03.12.2013. Relation: LAC/2013/54903. Reçu. 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.02.2014.

Référence de publication: 2014024624/209.

(140030125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

**Fir Tree Real Estate Fund III Topco (Lux), Société à responsabilité limitée,
(anc. Fir Tree REOF II Topco (Lux)).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.080.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Fir Tree REOF II Master Fund, L.L.C., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, new Castel County, 19808 Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under registration number 4657874 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Peter Lundin, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 17th of January 2014 in New York City,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of Fir Tree REOF II Topco (Lux), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 163.080, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 19 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2522 of 19 October 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by a total of twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-);

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of name of the Company;

(b) subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Fir Tree REOF II Topco (Lux)” into “Fir Tree Real Estate Fund III Topco (Lux)”, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Fir Tree Real Estate Fund III Topco (Lux)” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour de janvier.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Fir Tree REOF II Master Fund L.L.C., une limited liability company constituée sous les lois du Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, 19808 Delaware, inscrite au Delaware Division of Corporations sous le numéro 4657874 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 janvier 2014 à New York,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de Fir Tree REOF II Topco (Lux), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.080, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 2522 du 19 octobre 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un total de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un euro (EUR 1,-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du nom de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 1des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la société de «Fir Tree REOF II Topco (Lux)» en «Fir Tree Real Estate Fund III Topco (Lux)» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous le nom «Fir Tree Real Estate Fund III Topco (Lux)» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1,000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lundin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4350. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014024637/128.

(140030001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Cebalrai Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 179.630.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of December,

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cebalrai Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 179.630, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2289

of September 18, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Mr. Alex EASTON, residing at Cliff House, South Park, Sevenoaks, Kent TN13 1EL, United Kingdom (Mr. Easton), and Mr. Edward NICHOLSON, residing at Blackland House, Caine, Wiltshire, SN11 8UQ, United Kingdom (Mr. Nicholson),

(Mr Easton and Mr Nicholson are hereinafter referred to as the “Shareholders”).

Both are here represented by Mr. Raymonde JALLON, employee, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of two proxies given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting.

II. That the appearing persons have waived in writing their right to receive a convening notice for this meeting. This Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the existing five hundred (500) shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each into (i) one million two hundred forty-seven thousand five hundred (1,247,500) class A shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and into (ii) two thousand five hundred (2,500) class B shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

2. Amendment to articles 5, 6 and 15, and to section VI of the articles of association of the Company in order to reflect the above changes.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, as well as any employee of Maitland Luxembourg S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to reflect the conversion of the shares in the register of shareholders of the Company.

4. Miscellaneous.

IV. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the existing five hundred (500) shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each into (i) one million two hundred forty-seven thousand five hundred (1,247,500) class A shares (the Class A Shares) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and (ii) two thousand five hundred (2,500) class B tracker shares (the Class B Shares) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The shares shall have the rights ascribed to them as set out in the Articles, as amended pursuant to the resolutions below.

As a consequence of the shares conversion, the shareholding of the Company shall be as follows:

Mr. Easton	622,253 Class A Share
	1,247 Class B Shares
Mr. Nicholson	625,247 Class A Share
	1,253 Class B Shares

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles, in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

Art. 5. “Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by (i) one million two hundred forty-seven thousand five hundred (1,247,500) Class A ordinary shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class A Shares) and (ii) two thousand five hundred (2,500) class B “tracker” shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (the Class B Shares and, together with the Class A Shares, the shares or individually a share).

5.2. Subject to paragraph 15.4, the Class B Shares will track the Company’s investment (whether in the form of an option agreement over shares, shares acquired pursuant to such an option agreement or otherwise), from time to time, in Lenta Ltd a company incorporated under the Business Companies Act of the British Virgin Islands with number BC-1058643 (or, if the Company decides not to invest in Lenta Ltd then in any other assets the Company acquires and determines), and then in any assets directly or indirectly representing or derived from or ultimately traceable to the Company’s ownership of those assets (together the Designated Assets).

5.3. The share capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, provided that unless the holder(s) of a majority of the Class B Share(s) shall otherwise agree in writing, no Class B Shares shall be issued except to existing holder(s) of Class B Share(s).

5.4. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to the Class B Shares (the Class B Shares Premium Account). Any amount on the Class B Shares Premium Account will be available for distribution to the holders of Class B Shares only, as set out in these Articles.”

Third resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 6.6 to the Articles, in order to reflect the above resolutions, to read as follows:

“ **6.6.** Furthermore, the Company shall have the right, in the event the value of the Designated Assets drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Class B Share(s), and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of Class B Share(s) the Designated Assets, to the extent possible by law.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 15.4 to the Articles, in order to reflect the above resolutions, to read as follows:

“ **15.4.** Where any amounts are to be distributed by the Company (subject always to the requirement to maintain a statutory reserve prior to the Company’s liquidation):

15.4.1. the holders of the Class B Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of the Class B Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to (i) the first EUR 25 (twenty five) of the Company’s assets (reduced to the extent that the Company has by then spent all or part of EUR 25 (twenty five) of its original capital in relation to the Designated Assets or a proportionate (as between the Class A and Class B Shares) share of any other proper expenses of the Company funded out of its capital after 31 December 2013 and excluding any costs of the meeting and notarial deed of 30 December 2013) and (ii) any amounts available for such distribution derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Assets, having satisfied any costs or expenses or other liabilities directly related to the Designated Assets, to be determined by the board of managers; and

15.4.2. the remaining amounts shall be distributed to the holders of Class A Shares, pro rata to the capital invested by each of them in respect of the Class A Shares (nominal value and, as the case may be, share premium).”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend section VI of the Articles, in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in accordance with article 15.4 of these Articles.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, as well as any employee of Maitland Luxembourg S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to conversion of the shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Cebalrai Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.630, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2289 du 18 septembre 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

ONT COMPARU:

Monsieur Alex EASTON, résidant à Cliff House, South Park, Sevenoaks, Kent TN13 1EL, Royaume-Uni (Mr. Easton),
et

Monsieur Edward NICHOLSON, résidant à Blackland House, Caine, Wiltshire, SN11 8UQ, Royaume-Uni (Mr. Nicholson),

(Mr. Easton et Mr. Nicholson sont désignées ci-après comme les "Associés").

Les deux sont ici représentés par Madame Raymonde JALLON, employée, demeurant professionnellement -2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée.

II. Que les comparants ont renoncé par écrit à leur droit de recevoir une convocation pour la présente assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion des cinq cents (500) part sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en (i) un million deux cent quarante-sept mille cinq cents (1.247.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

2. Modification des articles 5, 6 et 15, la section VI des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout employé de Maitland Luxembourg S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la conversion des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

4. Divers

IV. L'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir les cinq cents (500) part sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune en (i) un million deux cent quarante-sept mille cinq cents (1.247.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et en (ii) deux mille cinq cents (2.500) parts sociales traçantes de classe B (les Parts Sociales de Classe B) ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Les parts sociales et les droits qui leur sont attribués sont indiqués dans les Statuts, tels que modifiés, conformément aux résolutions ci-dessous.

En conséquence de la conversion des parts sociales, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

Mr. Easton	622.253 Parts Sociales de Classe A 1.247 Parts Sociales de Classe B
Mr. Nicholson	625.247 Parts Sociales de Classe A 1,253 Parts Sociales de Classe B

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par (i) un million deux cent quarante-sept mille cinq cents (1.247.500) part sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et (i) deux mille cinq cents (2.500) part sociales traçantes de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe B et ensemble, avec les Parts Sociales de Classe A, les parts sociales ou individuellement la part sociale).

5.2. Sous réserve de l'article 15.4, les Parts Sociales de Classe B sont connectées à l'investissement de la Société (que ce soit sous la forme d'un contrat d'option sur actions, d'actions acquises en vertu d'un tel contrat d'option ou autre), de temps à autre, dans la société Lenta Ltd, une société constituée en vertu de la loi sur les sociétés commerciales des Îles Vierges britanniques avec le numéro BC- 1058643 (ou si la Société décide de ne pas investir dans Lenta Ltd, tout autre actif que la Société achète et désigne), et aussi dans tout actif représentant directement ou indirectement, ou dérivé de, ou ultimement connecté à, la détention par la Société de ces actifs (ensemble les Actifs Désignés).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés, statuant conformément aux conditions requises pour la modification des Statuts, étant entendu qu'à moins que le(s) détenteur(s) d'une majorité des Parts Sociales de Classe B en décide(nt) autrement par écrit, les Parts Sociales de Classe B nouvellement émises ne pourront être émises qu'au(x) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B existant(s).

5.4. En sus du capital social, un compte de prime d'émission pourra être établi, auquel toute prime d'émission payée sur toute part sociale sera versée. Toute prime versée au titre de la souscription des Parts Sociales de Classe B au moment de leur émission sera affectée à un compte de réserve prime d'actions correspondant aux Parts Sociales de Classe B (le Compte de Primes d'Emission de Classe B). Toute somme versée au Compte de Primes d'Emission de Classe B ne pourra être distribuée qu'aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B comme indiqué dans les présents Statuts.”

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'insérer un nouvel article 6.6 aux Statuts et de lui donner la teneur suivante:

“ 6.6. En outre, la Société a le droit, dans l'éventualité où la valeur des Actifs Désignés descend en dessous de la valeur d'acquisition de ceux-ci, résultant en une perte pour la Société, de décider, à sa discrétion, de racheter la(les) Part(s) Sociale(s) de Classe B, et en contrepartie de transférer et céder au(x) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe B les Actifs Désignés, dans la mesure autorisée par la loi.”

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'insérer un nouvel article 15.4 aux Statuts et de lui donner la teneur suivante:

“ 15.4. Lorsque des montants doivent être distribués par la Société (sous réserve toujours de la nécessité de maintenir une réserve légale avant la liquidation de la société):

15.4.1. les détenteurs de Parts Sociales de Classe B ont droit, au prorata du capital investi par chacun d'eux à l'égard des Parts Sociales de Classe B (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), au (i) aux premiers vingt-cinq euro (EUR 25) des actifs de la Société (réduit dans la mesure où la Société a dépensé tout ou partie de ces vingt-cinq euro (EUR 25) de son capital initial par rapport aux Actifs Désignés ou une partie proportionnelle (entre les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B) de tous les autres frais propres de la Société financés à partir de son capital après le 31 décembre 2013 et excluant les frais de réunion et d'acte notarié du 30 décembre 2013) et (ii) toutes les sommes disponibles pour une telle distribution perçues par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, gains en capital, les surplus de liquidation, les produits de vente et tout autre produits et revenus) des Actifs Désignés, ayant satisfait à tous les frais, dépenses et autres dette directement lié aux Actifs Désignés, à déterminer par le conseil de gérance, et

15.4.2. Les montants restants sont distribués aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A au prorata du capital investi par chacun d'eux à l'égard des Parts Sociales de Classe A (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission).”

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier la section VI des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés conformément à l'article 15.4 des Statuts.”

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout employé de Maitland Luxembourg S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la conversion des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JALLON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 janvier 2014. LAC/2014/312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 février 2013.

Référence de publication: 2014024514/261.

(140030154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Aktoris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.818.

Extrait de cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé entre la société IBS & PARTNERS SA, à sise 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B35973, et Monsieur DONOLATO Tony Emilio, né le 10 décembre 1970 à Namur (Belgique) demeurant 191, Rue de la Source, B-5351 Haillot (Belgique).

Depuis le 01/01/2014, l'associée de la société AKTORIS, société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B163818 est:

IBS & PARTNERS SA

25a, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

RCS Luxembourg: B35973 100 parts

TOTAL 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00-€ chacune soit un capital de 12.500 €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014031550/22.

(140035536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2014.